

SUPPLÉMENT 2

SAINT-ESPRIT. LE SAINT-ESPRIT SOUTIENT LES CHRÉTIENS DANS LEURS SOUFFRANCES.

La Bible insiste sur un point de l'œuvre du Saint-Esprit: il *soutient* les chrétiens dans leurs épreuves.

Lire Romains 8.26-27.

Le Saint-Esprit apporte son soutien continuels aux chrétiens dans leurs souffrances présentes en leur apportant son aide dans leurs faiblesses, notamment en intercédant pour eux, en priant selon la volonté parfaite de Dieu pour les vrais besoins qu'ils ne parviennent pas à exprimer par des mots.

1. Le Saint-Esprit aide les chrétiens dans leurs faiblesses.

L'expression «de même» signifie que le Saint-Esprit vient au secours des chrétiens dans leurs faiblesse, tout comme l'espérance de leur avenir glorieux les soutient dans leurs souffrances présentes. Le Saint-Esprit se présente comme prenant humblement sur lui une partie du fardeau de la tristesse des chrétiens et venant les aider en permanence. Les *faiblesses* peuvent être de toutes natures (Hébreux 4.15; 2 Corinthiens 12.5): soit les souffrances ordinaires d'un monde brisé ou les souffrances particulières endurées par amour pour Christ. Elles ne se limitent certainement pas à la faiblesse dans la prière.

2. Le Saint-Esprit vient en aide aux chrétiens surtout dans les besoins qu'ils ne peuvent exprimer ou qu'ils ignorent même.

Les chrétiens sont toujours en défaut moral ou spirituel, si bien qu'ils sont loin d'être, d'agir et de prier comme il faut. Ils ne savent pas toujours ce qu'il convient de demander dans leurs prières, formuler la prière qui convient dans telle situation particulière. Tout en sachant ce qu'il convient de demander en général (Matthieu 6.9-13; Colossiens 1.9-12), ils ignorent ce qu'il convient de demander dans un besoin particulier, dans telle difficulté ou telle situation. Ils ne sont pas certains que leur prière est en accord avec la volonté de Dieu (2 Corinthiens 12.7-10; Philippiens 1.22-24). Les chrétiens ignorent souvent les besoins profondément cachés de leurs cœurs si bien qu'ils ne savent pas comment les faire connaître dans leurs prières. L'Esprit, lui, connaît les vrais besoins du chrétien, ceux qu'il ne peut exprimer par des paroles comme ceux qu'il ignore. En véritable Avocat, l'Esprit s'identifie aux vrais besoins du chrétien et intercède en sa faveur auprès de Dieu pour qu'il y réponde.

Faisons quatre remarques importantes:

a. Première observation: ce passage enseigne que c'est le Saint-Esprit qui intercède, et non le chrétien qui prie.

Pour certains chrétiens, ce passage dit comment le chrétien doit prier. Pour eux, le Saint-Esprit incite le chrétien à pousser des soupirs inexprimables, des aspirations, des désirs et des émotions qui ne s'expriment pas par des mots, mais qui sont entendus sans être compris. Le Saint-Esprit dicte au chrétien ce qu'il doit dire dans sa prière et comment défendre sa cause dans la prière. Cette interprétation confondrait trop facilement les soupirs ou bruits inexprimables du chrétien avec l'expression absolument certaine de la prière de l'Esprit en lui et par lui. Elle ferait également croire au chrétien que la forme la plus élevée de la prière approuvée de Dieu est la prière en mots inintelligibles! Pour certains chrétiens, c'est la «prière en langues» (1 Corinthiens 14.14-17 qui, soit dit en passant, est présentée comme la prière de Paul et non celle de l'Esprit!)

La bonne interprétation est que c'est le Saint-Esprit lui-même qui intercède. L'accent ne porte pas sur *la manière dont le chrétien doit prier* Dieu, mais sur *la manière dont le Saint-Esprit intercède* pour le chrétien devant Dieu. Ce n'est pas l'homme qui prie, mais l'Esprit qui intercède. Ce n'est pas l'intention de la prière de l'homme que Dieu connaît, mais celle de la prière de l'Esprit. Cette intercession ne s'exprime pas par les soupirs de la prière de l'homme, mais par ceux de la prière de l'Esprit (8.27).

b. Deuxième observation: l'intercession de l'Esprit (8.27) ressemble à celle de Christ (8.34).

Dans l'évangile de Jean, l'Esprit est *l'Avocat de Christ*, il représente Christ, ses pensées et sa volonté dans le chrétien (Jean 14.16-17, 26; 16.14; Romains 8.9-10). Mais dans la lettre aux Romains l'Esprit

est *l'Avocat des chrétiens*, il les représente ainsi que leurs besoins devant Dieu (Romains 8.34; Hébreux 7.25; 1 Jean 2.1-2). Il se tient à côté du chrétien et expose ses besoins à Dieu le Père. De cette manière, le chrétien a en Christ un Intercesseur devant le tribunal céleste et dans la personne de l'Esprit un Intercesseur dans son propre cœur. Christ intercède comme un père en faveur de tous les membres de la famille, alors que l'Esprit, lui, intercède comme une mère qui expose les besoins d'un enfant particulier au Père céleste.

c. Troisième observation: les soupirs de l'Esprit ne sont pas formulés en termes intelligibles.

Les soupirs de l'Esprit sont inexprimés ou inexprimables. L'intercession de l'Esprit a évidemment un contenu, mais il ne peut s'exprimer en mots humains intelligibles.

d. Quatrième observation: l'intercession de l'Esprit s'élève vers le trône de Dieu sous la forme de soupirs inexprimés ou inexprimables du chrétien.

Les soupirs de l'Esprit ne peuvent se comprendre que comme *enregistrés dans le cœur du chrétien* parce que c'est là que Dieu sonde le chrétien et là qu'il trouve les soupirs inexprimable ou non articulés (8.27). L'intercession de l'Esprit au moyen de soupirs inexprimables *se sert du chrétien comme instrument de sa prière*. C'est pourquoi non seulement les soupirs de l'Esprit se situent dans le cœur du chrétien mais ils s'expriment parfois sous la forme des soupirs du chrétien. Dans cette interprétation, l'accent porte sur ce que l'Esprit fait pour le chrétien, et celui-ci doit veiller à ne pas confondre sa propre prière avec celle du Saint-Esprit. Tout en étant conscient que l'Esprit se sert de ses soupirs inexprimables ou inexprimés pour intercéder en sa faveur, le chrétien n'a pas le droit d'affirmer que lorsqu'il exprime sa prière par des paroles ou des soupirs inintelligibles, c'est le Saint-Esprit qui intercède! Que les chrétiens n'oublient pas que Dieu sonde les motivations et les intentions du cœur (8.27; cf. Jérémie 17.9-10)!

3. Dieu sait que l'intercession de l'Esprit s'accorde avec sa volonté parfaite.

Dieu sonde continuellement le cœur des chrétiens. Il sait tout ce qui s'y trouve (1 Samuel 16.7; 1 Chroniques 28.9; Jérémie 17.9-10; 1 Corinthiens 4.5; Hébreux 4.13) et il connaît le contenu, la signification et l'intention de l'intercession de l'Esprit en faveur des chrétiens. Comme la façon de penser de l'Esprit est la même que celle de Dieu, son intercession est toujours efficace: elle ne manque jamais son but! C'est pourquoi pas un seul chrétien authentique ne sera perdu (Romains 8.29-30). C'est aussi pour cela que rien ne peut arriver au chrétien sans la permission de Dieu et sans accomplir le plan parfait de Dieu pour lui (Romains 8.28)! Les soupirs inexprimables et les gémissements inarticulés dans le cœur du chrétien indiquent que Dieu fait «infiniment au-delà de tout ce que nous demandons ou pensons» (Éphésiens 3.20).